



Asset Management

Rapport trimestriel sur les investissements responsables

Q2 2025



Faits marquants sur l'engagement actionnarial - T2 2025



T2 : période chargée pour le vote sur tous les marchés

- Le premier et le deuxième trimestre sont les périodes les plus intenses de l'année en matière de vote, avec la revue de milliers d'assemblées générales pour les sociétés en portefeuille.
- La saison des AG implique non seulement le vote, mais aussi un engagement important avec les entreprises avant les réunions. Au deuxième trimestre, nous avons rencontré les comités de nomination, les membres du conseil d'administration et la direction des entreprises afin de recueillir des informations précieuses pour éclairer nos décisions de vote et, le cas échéant, pour encourager les entreprises à adopter les meilleures pratiques.
- Parmi les réunions clés avec des entreprises nordiques ce trimestre figurent **TGS ASA** et **Equinor ASA**.

Collaboration avec les investisseurs norvégiens

- Depuis plusieurs années, DNB AM collabore avec les plus grands gestionnaires d'actifs en Norvège pour s'engager avec les entreprises norvégiennes sur le climat et la biodiversité.
- Ce trimestre, nous nous sommes engagés avec **Mowi ASA**, **Elkem ASA**, **Stolt-Nielsen Ltd.** et **Orkla ASA**.
- Par rapport au moment où nous avons commencé ces engagements il y a quelques années, de nombreuses entreprises ont atteint un état stable dans leurs efforts en matière de climat. En revanche, leurs travaux sur la biodiversité sont moins avancés.
- En ce qui concerne la biodiversité, nous encourageons les entreprises à fixer des objectifs et à établir des rapports conformément à des cadres tels que le TNFD et l'ESRS E4.

Les semi-conducteurs à l'ordre du jour

- Au cours du dernier trimestre, DNB AM s'est engagé avec **TSMC** et **SK Hynix** - deux leaders de l'industrie des semi-conducteurs - sur le climat et la gestion de l'eau.
- Bien que leurs efforts de transition et leurs pratiques de gestion de l'eau soient façonnés par leurs contextes réglementaires nationaux respectifs, les deux entreprises font des progrès dans ces domaines. Les défis géopolitiques affectant les chaînes d'approvisionnement ont également fait partie des discussions.
- **SK Hynix**, en particulier, a mis l'accent sur les défis liés à la réduction des émissions de type 1-3 et à la diminution de l'intensité de la consommation d'eau, qui sont étroitement liés aux niveaux de production et à la croissance de la demande.

Inciter les entreprises à viser la neutralité carbone

- DNB AM s'engage avec les plus grands contributeurs à l'intensité carbone de nos investissements. Au cours du dernier trimestre, nous avons dialogué avec plusieurs entreprises sur la fixation d'objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.
- L'une des entreprises avec lesquelles nous avons dialogué est **MPC Containerships**, qui est l'un des principaux contributeurs à l'intensité carbone de notre portefeuille.
- **MPC** a procédé à des changements importants depuis notre dernière réunion en 2023, notamment en recrutant un responsable du développement durable et en commençant à travailler sur un plan de transition, qui devrait être publié plus tard cette année.

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)

La déclaration PAI (Principal Adverse Impact) 2024 est disponible

Le document explique comment les décisions d'investissement tiennent compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce que vous pouvez lire dans le rapport

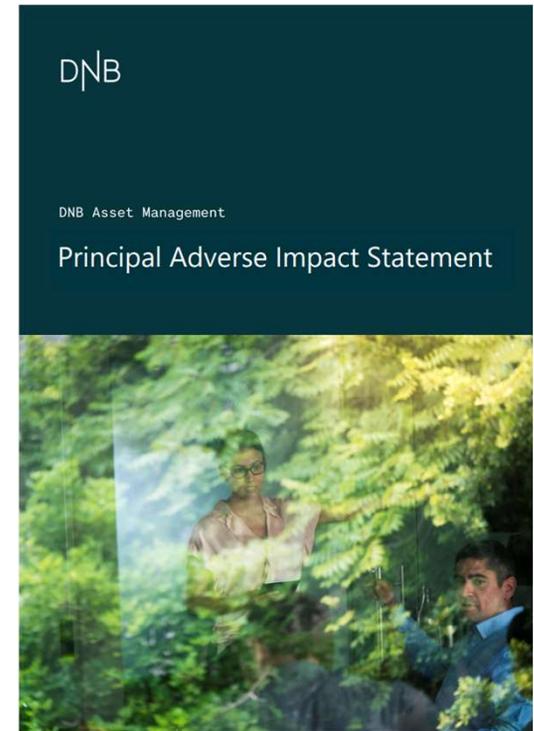
En 2024, nous avons pris en compte les PAI de nos décisions d'investissement parallèlement aux objectifs fixés pour 2025. Nous rendons compte de tous les indicateurs obligatoires, ainsi que de deux indicateurs volontaires qui soutiennent nos domaines d'intervention à long terme et s'alignent sur les objectifs énoncés dans la politique de développement durable et le plan de transition de DNB. Cette année, nous avons également inclus une comparaison historique, marquant ainsi notre deuxième rapport au nom de DNB Asset Management AS.

Principaux enseignements

Les PAI pour 2024 ne révèlent aucune tendance générale claire, car l'augmentation continue des divulgations continue de produire des résultats divers. Cependant, nous nous attendons à ce que la couverture des données et la normalisation des données déclarées s'améliorent avec les exigences réglementaires connexes en matière de divulgation, ce qui nous permettra de faire des évaluations plus éclairées.

Progrès en matière de données

En 2025, nous avons conclu un nouvel accord afin d'améliorer la couverture des données relatives aux indicateurs principaux d'incidence (PAI) dans notre portefeuille obligataire. Nous avons également lancé un projet similaire pour notre portefeuille Private Equity, qui a été exclu du rapport 2024 ; ce projet est toujours en cours. En outre, des changements dans la méthodologie de calcul de plusieurs indicateurs ont eu un impact sur la comparabilité de plusieurs PAI.



Vous pouvez consulter la déclaration PAI sur notre site web en cliquant ici : [EN-Art-4-DNB-AM-Principal-Adverse-Impact-Statement-June-2025.pdf](#)

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)

Vote, initiatives et progrès du plan de transition



[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)

Points forts des initiatives des investisseurs



L'initiative pour l'accès à la nutrition (ATNI) classe les principales entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons en fonction de leurs efforts pour améliorer la nutrition mondiale, en se concentrant sur la qualité sanitaire des produits, les pratiques de marketing et l'accessibilité. Au deuxième trimestre, nous nous sommes engagés avec **Nestlé** à la suite d'une baisse de son indice ATNI. Nous lui avons notamment demandé de fixer des objectifs clairs et ambitieux pour augmenter la part des produits plus sains vendus, ainsi que d'améliorer la transparence et le reporting public.



En avril, DNB AM s'est engagé avec **UPM-Kymmene Oyj** dans le cadre de l'initiative d'engagement des investisseurs Nature Action 100. Cette réunion a marqué notre troisième engagement avec l'entreprise. Même si l'entreprise est considérée comme un leader parmi les entreprises forestières en termes de biodiversité, elle pourrait encore démontrer des progrès substantiels grâce à des rapports alignés sur le TNFD, y compris des divulgations alignées sur l'ESRS E4 et la participation à un projet pilote du SBTN.



Au fil des ans, DNB AM a participé à plusieurs initiatives menées par Rainforest Foundation Norway (RFN), notamment la Responsible Nickel Mining Initiative et le Investor Working Group for a Deforestation-free Automotive Industry (Groupe de travail des investisseurs pour une industrie automobile sans déforestation). Au cours de la semaine climatique de Londres en juin, RFN a publié une déclaration d'investisseur adressée à la COP 30, qui se tiendra à Belém plus tard dans l'année. DNB AM a soutenu la déclaration et ses demandes clés, y compris la mise en œuvre de politiques fortes, de mesures réglementaires et de mécanismes financiers pour éliminer la déforestation liée aux matières premières.

Assemblées votées		Vote		Progrès du plan de transition	
		Propositions d'actionnaires votées		Objectif	Résultat T2 2025
Q2	986	Q2	763	Actifs sous gestion des fonds et portefeuilles axés sur le développement durable	223 milliards NOK
Depuis le début de l'année	1 152	Depuis le début de l'année	958	Part des actifs sous gestion couverte par un objectif scientifique de réduction des émissions	38,4 %*
En ligne avec la gestion (YTD)	91%	Dont propositions liées à l'environnement/au climat	105	Engagements avec les plus grands contributeurs à notre intensité carbone ce trimestre	10 réunions

*Au 30.06.2025

Exclusions et réinclusions



Nous excluons les entreprises qui produisent :



Et peut exclure les entreprises qui ne respectent pas les normes et standards internationaux

Entreprises exclues au 2e trimestre

Entreprise	Critère	Description de l'entreprise
Paz Retail and Energy Ltd	Violations des droits des personnes dans des situations de guerre ou de conflit.	L'entreprise a été exclue en raison de son implication dans des activités liées à la politique israélienne de colonisation en Cisjordanie, qui contribue à de graves violations des droits des personnes dans des situations de guerre ou de conflit.
Petroleos Mexicanos	Corruption flagrante	La société a été exclue en raison d'un risque inacceptable de corruption flagrante, fondé sur des allégations de corruption de longue date impliquant des cadres supérieurs et une mise en œuvre insuffisante des mesures de lutte contre la corruption.

Sociétés réintégrées au 2e trimestre

Thales SA	Production d'armes controversées	La société a été réinclue en raison d'une nouvelle interprétation de la propriété dans les coentreprises de défense. Par conséquent, l'implication de la société ne constitue pas une violation de notre critère relatif aux armes controversées.
Leonardo SpA	Production d'armes controversées	L'entreprise a été réinclue en raison d'un changement d'interprétation de sa participation dans des coentreprises de défense. Par conséquent, la participation de cette société ne constitue pas une violation de notre critère relatif aux armes controversées.
Reinet Investments SA	Production de tabac	La société a été réinclue car elle ne détient plus de participation significative dans British American Tobacco (BAT).
Pingdingshan Tianan Coal Mining Ltd	Production de charbon thermique	L'entreprise a été réinclue parce qu'elle ne remplit plus le critère des 30 % de recettes totales provenant de l'extraction de charbon thermique.
RWE AG	Production de charbon thermique	L'entreprise a été réinclue parce qu'elle ne remplit plus le critère des 30 % de recettes totales provenant de l'extraction de charbon thermique.

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)

Actualités et tendances

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)

Réglementations et tendances



En avril, les membres du Parlement européen ont voté en faveur du report de la mise en œuvre des principales règles de l'Union européenne relatives aux rapports sur le développement durable des entreprises et à la diligence raisonnable en matière d'environnement. Cette décision intervient alors que les négociations sur les détails finaux et le champ d'application des réglementations sont toujours en cours. Le report proposé concerne à la fois la directive relative aux rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD) et la directive relative à la diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises (CSDDD).



En juin, la Commission européenne a également annoncé son intention de retirer la proposition de directive sur les allégations écologiques, introduite en mars 2023 et visant à empêcher les entreprises de faire des allégations environnementales trompeuses (écoblanchiment). La directive fait depuis longtemps l'objet de pressions, car elle est jugée trop complexe et trop lourde, en particulier pour les petites entreprises.



Ce trimestre, l'Organisation maritime internationale (IMO) a approuvé des réglementations "net zéro" pour le secteur mondial du transport maritime. Le cadre comprend une nouvelle norme de carburant pour les navires et un mécanisme mondial de tarification des émissions. Il entrera officiellement en vigueur en 2027 et deviendra obligatoire pour les navires de plus de 5 000 tonnes de jauge brute.

Nouvelles de DNB AM



DNB AM a publié un document actualisé sur les attentes en matière de gestion du capital humain. Ce document vise à encourager les entreprises à adopter une approche plus structurée et plus prospective de la gestion de leur personnel.



Les lignes directrices de l'ESMA sur l'utilisation de termes liés à l'ESG ou au développement durable dans les noms de fonds sont entrées en vigueur pour tous les fonds de DNB AM le 21 mai 2025. En réponse, nous avons mis à jour les informations précontractuelles pour les fonds restants et ajusté nos systèmes internes pour nous conformer aux exigences énoncées dans les lignes directrices. Pour certains de nos fonds, il s'agit notamment de s'assurer que plus de 80 % des investissements sont réalisés dans des entreprises qui sont sur une voie claire et mesurable vers la transition. DNB AM a développé une méthodologie pour évaluer la transition environnementale. Actuellement, nous n'avons pas de fonds entrant dans la catégorie de la transition sociale.



Documents relatifs aux attentes

Vous trouverez sur notre site web <https://dnbam.com/en/responsible-investments/guidelines-and-exclusions> la liste complète et les versions actualisées de nos attentes à l'égard des entreprises sur un large éventail de sujets.

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

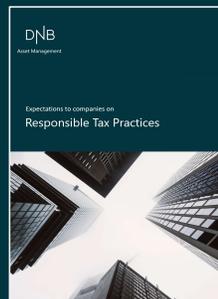
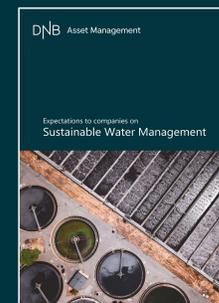
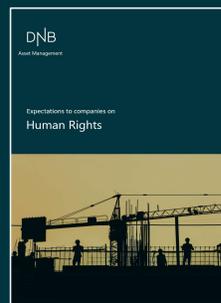
[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)



Autres rapports pertinents de DNB AM

Consultez notre site Internet <https://dnbam.com/en/responsible-investments/guidelines-and-exclusions> pour une liste complète et des versions actualisées de nos attentes à l'égard des entreprises sur un large éventail de sujets.

[Faits marquants sur l'engagement actionnarial](#)

[Déclaration PAI \(Principal Adverse Impact\) pour DNB AM](#)

[Vote, initiatives et progrès du plan de transition](#)

[Exclusions et réinclusions](#)

[Nouvelles et tendances](#)

[Autres rapports et lignes directrices](#)



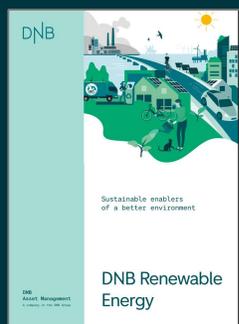
Rapport sur les investissements responsables 2024



Rapports trimestriels de DNB AM sur les investissements responsables



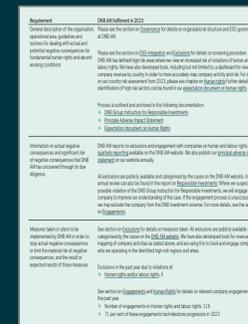
Déclaration de principe sur les impacts négatifs (PAI)



Rapport de DNB Fund Renewable Energy sur les émissions potentielles évitées 2023



Rapport annuel du groupe DNB 2024



Loi norvégienne sur la transparence 2024



Asset Management